

RÉPONSE – I 459 A – 19.10

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation I 459 – 19.09

développée par Monsieur Xavier CHILLIER, Conseiller municipal

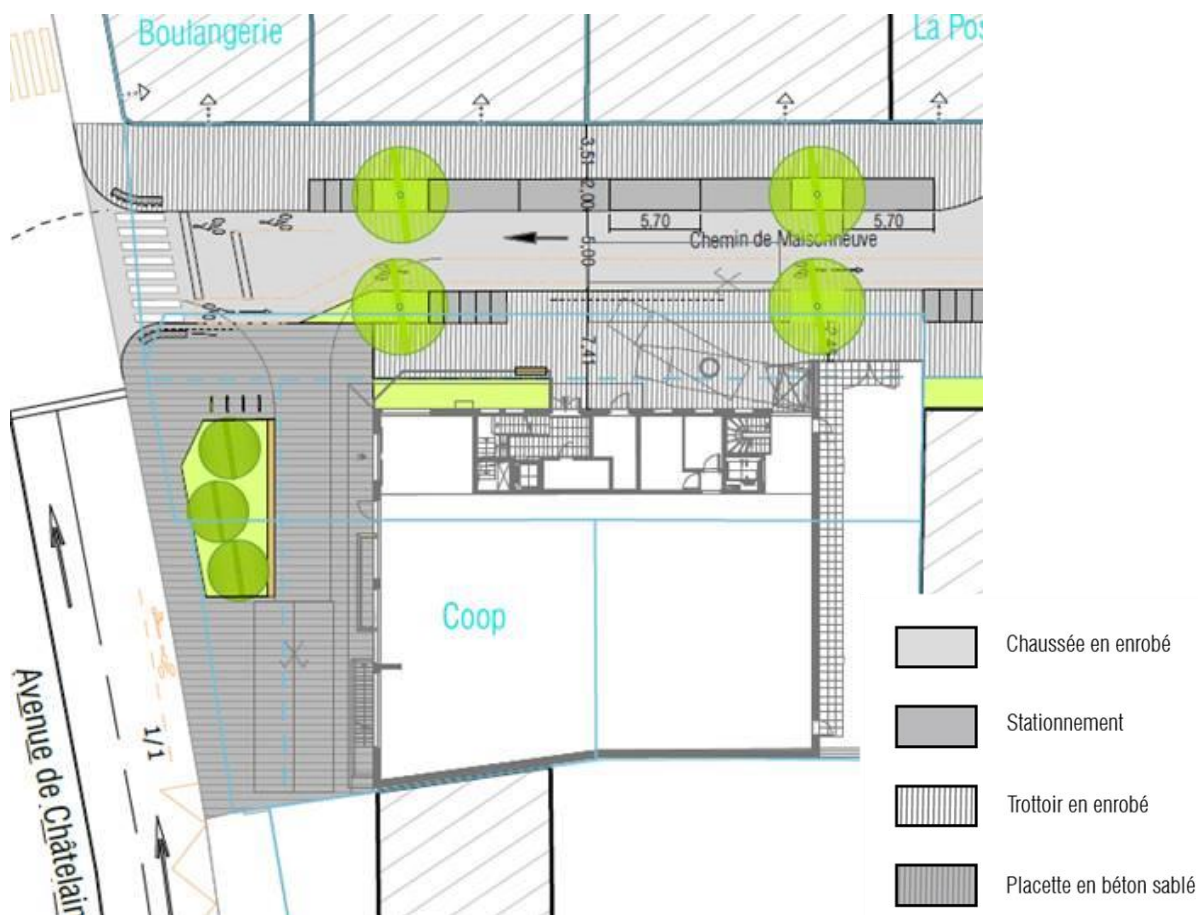
relative à l'objet suivant :

OPÉRA EN GOUDRON MAJEUR AUTOUR DE LA FENICE...

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En sachant que plusieurs nouveaux projets de constructions allaient se réaliser le long du chemin De-Maisonnette, la Ville de Vernier a décidé de développer, entre 2016 et 2017, une image directrice en vue de la requalification dudit chemin.

En toute évidence, le périmètre de l'image directrice a intégré aussi le développement aux alentours du bâtiment de la Coop « La Fenice » (voir image ci-dessous).



Comme l'illustrent le plan et sa légende, l'image directrice prévoit pour la placette devant la future Coop une surface en béton sablé.

Au-delà de toute considération esthétique qui pourrait justifier une préférence pour du béton sablé en lieu et place du goudron pour une placette de ce type, le choix de ce matériau est également intéressant du point de vue de la problématique des îlots de chaleur, étant donné que son albédo¹ est plus élevé que celui du goudron.

L'image directrice accompagnée de son cahier de référence qui précise le mobilier, les revêtements de sol et les végétaux à employer dans le cadre de cette requalification, ont été transmis à la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) et à l'entreprise BAT-MANN SA, afin qu'ils l'intègrent dans la définition des aménagements extérieurs du projet de « la Fenice ».

Concernant le développement de cette placette, il importe toutefois de préciser que le massif végétal donnant sur l'avenue de Châtelaine se trouve sur du domaine public cantonal. Or, il s'avère que le Canton, en attendant la définition du projet de bus à haut niveau de service (BHNS) qui transitera par cette avenue, n'a pas souhaité aménager pour l'instant quelque chose de définitif. Ainsi, il aurait donné comme indication à la FMCV de ne pas mettre de nouvelles plantations à cet endroit. L'aménagement définitif verra donc le jour avec le projet de BHNS autour de l'année 2024, avec un risque non négligeable qu'il diffère – pour ce qui est de la surface végétalisée – de la proposition de l'image directrice à cause de l'emprise de la future voirie sur le trottoir actuel.

Pour les mêmes raisons, la FMCV a informé la Commune qu'il y aurait du goudron sur la placette, car le Canton ne souhaitait pas mettre de béton sablé.

Le caractère provisoire de cette décision n'a par contre pas été précisé, c'est pourquoi la Ville de Vernier a continué à demander à la FMCV de mettre du béton sablé à la place du goudron, comme l'atteste le préavis de la DD 107803 datant du 30 juillet dernier, dans lequel il est dit ce qui suit :

La matérialité de la placette qui donne sur l'avenue de Châtelaine (entre la façade de l'immeuble et l'aménagement paysager) doit être en béton sablé, conformément aux indications fixées par l'image directrice du chemin De-Maison neuve développée par la commune, qui a été soumise au requérant.

La Ville de Vernier s'attend donc que la FMCV respecte sur sa domanialité les indications données par l'image directrice (c'est-à-dire sur les premiers 6 m depuis la façade du nouvel immeuble).

Le respect de l'esprit de l'image directrice sera également demandé au Canton dans le cadre du développement de l'avant-projet du BHNS, dont le démarrage de l'étude est prévu cet automne.

L'interpellation I 459 – 19.09 est ainsi close.

Yvan ROCHAT
Conseiller administratif

Vernier, le 1^{er} octobre 2019



¹ Pour les matériaux, cette donnée physique détermine leur capacité d'absorption ou de réflexion de l'énergie reçue et ainsi leur température. Un matériau à faible albédo absorbe plus d'énergie, et donc de chaleur, sa température de surface sera alors plus élevée.